

Réunion du 5 octobre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2015/437 - Construction et restructuration des collèges publics - 3121  
Transfert du terrain d'assiette du collège "Bois Fleuri" à  
SCHWEIGHOUSE- SUR- MODER**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le transfert de propriété à titre gratuit, du SIVOM de SCHWEIGHOUSE- SUR- MODER et ENVIRONS au bénéfice du Département du Bas-Rhin, des parcelles de terrain cadastrées sous section 48 n° 191 et 193 d'une superficie respective de 10,15 ares et 1,54 are, situées dans l'emprise du collège "Bois Fleuri" de SCHWEIGHOUSE- SUR- MODER;

- dit que l'acte de transfert sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151005-lmc195492-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 12/10/15